

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 07 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, , Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Estelle Trémoulhéac donne procuration à Christophe Martin

Date de convocation : 01 décembre 2023

Secrétaire de séance : Nadège Rivoire

OBJET : Subvention exceptionnelle : classe de découverte pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2

Deux enseignantes de l'école primaire de Saint-Julien-Molin-Molette, organise une classe découverte sur le thème du cirque, qui aura lieu du lundi 25 mars au mercredi 27 mars 2024, pour les classes de CE1-CE2-CM1-CM2 soit 50 élèves.

Durant ces 3 jours les enfants découvriront les arts du cirque par la pratique d'activités de jonglage, d'équilibre et d'acrobatie. Le séjour sera encadré par la compagnie des Kipouni's / école de cirque de St-Etienne (Animateurs professionnels agréés Education Nationale.). Ils logeront au centre de la Traverse situé au Bessat.

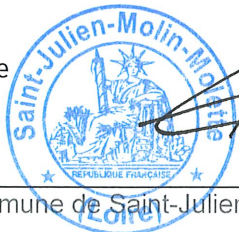
Le coût total du séjour s'élève à 8500 euros. Une participation de 70 euros par élève est demandée aux familles. Pour certaines familles, cela représente un budget conséquent (2 enfants concernés dans la famille par exemple). Afin de faire diminuer la somme demandée, l'école organisera différentes opérations (ventes de pizzas, calendriers...).

Les enseignants demandent une subvention à la commune de Saint-Julien-Molin-Molette pour ce projet exceptionnel.

La commission jeunesse et solidarité propose une subvention de 750 €, soit 15 € par élève.

Le conseil municipal, après délibération,
ACCORDE cette subvention de 750 €
DIT que les crédits seront prévus au budget 2024

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Nadège Rivoire

